

RÈGLEMENT DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

*Adopté par le Conseil communautaire du 28.05.2019
Mis à jour par le Conseil Communautaire du 23.06.2022*

1. PRÉAMBULE

Parmi les 13 communes du territoire intercommunal, les communes suivantes ont décidé, avec la Communauté de Communes de Montesquieu, de s'associer pour créer un **réseau de lecture publique** : Ayguemorte-Les-Graves, Beautiran, Cabanac-et-Villagrains, Cadaujac, Castres-Gironde, Isle-Saint-Georges, La Brède, Léognan, Martillac, Saucats, Saint-Médard, Saint-Morillon et Saint Selve.

Principes et fondements du Réseau (*Extrait de la Charte votée en conseil communautaire le 13 novembre 2018*)

La bibliothèque est un lieu de vie

La bibliothèque est un lieu de vie, au centre du village, qui permet l'échange de savoirs, d'expériences, d'émotions, qui crée du lien social. Elle est le lieu de la démocratisation culturelle, et doit s'interroger sur son offre, dans le respect de la mixité de son public et de ses partenaires. Elle s'adapte aux pratiques culturelles contemporaines.

La bibliothèque est accessible à tous

La bibliothèque permet à chacun d'accéder à l'univers de la connaissance. La question de l'accès à tous doit porter sur le contenu de l'offre mise en place (collections, action socioculturelle), sur les conditions pratiques proposées dans les structures, et sur le respect de la diversité des publics.

La bibliothèque est un lieu d'accomplissement personnel

La bibliothèque est le lieu qui permet à chacun de s'instruire, de s'éduquer, d'accéder à la connaissance, c'est le chemin qui mène à l'accomplissement de la liberté.

2. CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'accès aux bibliothèques du réseau, ainsi que la consultation des documents sur place, sont **libres et gratuits**.

Une inscription, renouvelable chaque année dans l'une des bibliothèques du réseau, est néanmoins nécessaire si vous souhaitez emprunter des documents :

- *un formulaire d'inscription est à votre disposition, dans les bibliothèques ou via le site internet du réseau.*

L'autorisation des parents ou tuteurs légaux est demandée pour les mineurs de moins de 12 ans, qui restent sous leur responsabilité y compris s'ils viennent seuls à la bibliothèque.

L'acceptation de la charte de consultation d'internet est nécessaire si vous souhaitez accéder à internet sur les postes à disposition dans les bibliothèques, conformément à la législation en vigueur.

À votre inscription, une carte d'adhérent vous est remise qui vous permet d'accéder :

- à toutes les bibliothèques du réseau quelle que soit votre commune d'habitation,
- aux documents des bibliothèques du réseau ; romans, Albums, BD, CD... (*cf conditions*)
- au portail en ligne pour consulter et réserver les documents.

3. CONDITIONS DE PRÊT

L'inscription au réseau des bibliothèques est individuelle, elle vous permet d'emprunter jusqu'à 10 documents, toutes bibliothèques confondues, pour 4 semaines.

Vous pouvez prolonger ces emprunts, mais également faire des réservations sur les documents qui vous intéressent, auprès de l'équipe des bibliothécaires ou directement sur le site internet du réseau.

L'inscription vous permet également l'accès aux ressources numériques de Biblio.Gironde.

4. RECOMMANDATIONS

En cas de retard dans la restitution de vos emprunts, des rappels vous sont envoyés (via le média indiqué lors de votre inscription).

Nous vous rappelons que ces retards pénalisent les autres adhérents, aussi nous vous demandons d'être vigilants pour le bon fonctionnement du service. Des boîtes de retour sont à votre disposition 24h/24h dans la majorité des bibliothèques du réseau.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, un remplacement à l'identique est demandé (si le document n'est plus disponible, un titre équivalent vous sera indiqué par les bibliothécaires).

5. PRÉCISIONS SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement du réseau de lecture publique complète le règlement intérieur de chacune des bibliothèques, les bibliothécaires sont les garants de son application.

Vous vous engagez à le respecter dès votre inscription ou ré-inscription.

Il pourra être mis à jour et sera consultable dans l'ensemble des bibliothèques faisant partie du réseau et sur le portail internet du réseau.